

MAIRIE DE HARDINVEST

1 bis rue de la Mairie
50690 HARDINVEST

Téléphone 02.33.52.02.16

REUNION DU 21 FEVRIER 2022

Le vingt-et-un février deux mille vingt-deux à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué au lieu habituel de ses séances s'est réuni sous la présidence de M. Guy AMIOT.

Étaient Présents : M. Guy AMIOT, Mme Arlette VIDEGRAIN, M. Jacques ROLAND, Mme Claudine ANQUETIL, Mme Carine MEDANI, M. Laurent LE MARQUIS, M. Patrick ESNAULT, Mme Manon DUBOST, Mme Nathalie MEZIERES (arrivée en cours de séance), M. Eric RULIER (parti en cours de séance), M. Christophe POLIDOR, M. Antoine PHILIPPE, Mme Isabelle GAMACHE, M. Benoît LE BLOND.

Étaient absents excusés : M. Arnaud LEFRANÇOIS (pouvoir à Mme MEDANI)

Secrétaire de séance : Mme Carine MEDANI

Début de la séance : 18h30

Le compte-rendu de la séance du 13 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité.

PERSONNEL

Afin de pourvoir au remplacement de l' ATSEM de moyenne/grande section démissionnaire, le SIVOS a recruté un agent en contrat annualisé de 26h/semaine. La prise de poste est prévue le vendredi 25 février 2022. Le temps de travail de cet agent est amené à évoluer.

ECOLE/SIVOS

Financement des travaux d'extension du groupe scolaire

Le Président du SIVOS s'est rendu au Conseil Départemental le 17 janvier dernier afin de signer l'attribution du FIR d'un montant de 120 000 € pour les travaux d'extension de l'école. Une demande de DETR a été initiée le 7 février et un dossier de Fond de concours auprès de la CAC a été constitué.

MAIRIE

210222-08

Renouvellement adhésion à l'ARSO

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, le renouvellement de l'adhésion à l'Association pour

la Rocade Sud-Ouest de Cherbourg, fixée à 5 € minimum.

Cette association a pour objet de promouvoir la réalisation de la rocade sud-ouest de Cherbourg afin d'établir un réel transit est-ouest qui permettrait :

- Un désenclavement économique de l'ouest de l'agglomération cherbourgeoise,
- Une diminution significative du trafic routier en centre-ville,
- Une réduction notable du temps de trajet des citoyens, des travailleurs, des accès vers les entreprises,
- Une amélioration de la sécurité routière au regard des dessertes existantes et dans un meilleur respect de l'environnement.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de renouveler l'adhésion à l'ARSOC et de verser la somme de 40 €.

Cette dépense sera imputée en section de fonctionnement, à l'article 6281 du BP 2022.

Voix pour : 14
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Informations sur le recensement de la population

Le recensement de la population de la commune est terminé. Monsieur le Maire remercie les agents recenseurs pour le travail effectué ainsi que les hardinvastais et hardinvastaises pour leur participation.

Les chiffres officiels ne pourront être communiqués qu'en juin prochain mais les premières statistiques laissent apparaître une légère augmentation de la population sans toutefois dépasser le seuil des 1000 habitants.

Il est rappelé que le recensement est un outil essentiel au fonctionnement de chaque commune. Les chiffres fournis par l'INSEE permettent ainsi de fixer le montant de la participation de l'État au budget de la collectivité au titre de la « Dotation globale de fonctionnement », de prévoir des équipements nécessaires à la population, de cibler les besoins en logements ou encore de déterminer les moyens de transport à développer sur le territoire. Du nombre d'habitants dépend aussi le nombre d'élus au Conseil municipal, ainsi que la détermination du mode de scrutin.

18h53 ENTREE EN SALLE DE MME NATHALIE MEZIERES

BUDGET

Point sur le budget : compte administratif provisoire

Un excédent de 219 000€ se dégage du compte administratif 2021 :

- l'excédent de fonctionnement est de l'ordre de 38 000 € auquel s'ajoute le report antérieur de 349 000 €, soit un solde à affecter de 387 000 €.
- l'investissement présente un solde négatif de 135 000 €, auquel il convient d'ajouter le bilan négatif des restes à réaliser 2021 de 33 000 €.

soit 387 000 € moins 168 000 €

210222-09

Passage en investissement facture Daltoner : achat d'un onduleur

Une facture de Daltoner, d'un montant HT de 329.01 €, soit 394.81 € TTC est présentée au Conseil Municipal. Elle porte sur l'achat d'un onduleur pour la Mairie.

Considérant que le prix unitaire HT de ce bien est inférieur à 500 €,
Considérant qu'il s'agit d'un bien durable,
Sachant que les crédits nécessaires sont prévus au budget,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de valider cette facture et d'imputer cette dépense en section d'investissement, à l'article 2183 du BP 2022.

Voix pour : 15
Voix contre : 0
Abstentions : 0

SALLE POLYVALENTE

210222-10

Application d'un tarif spécifique

Pour permettre la tenue de son assemblée générale, l'association de la truite cherbourgeoise demande à occuper la salle polyvalente, le lundi 7 mars 2022 de 17h à 23h.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'appliquer le tarif de 100€, charges comprises, pour cette location spécifique.

Voix pour : 15
Voix contre : 0
Abstentions : 0

EGLISE/CIMETIERE

210222-11

Devis Giovannon : fourniture et pose de 4 cavurnes et de 4 dalles

Deux devis de la marbrerie Giovannon-Dalmont sont présentés à l'Assemblée. Ils portent sur la fourniture et la pose de :

- 4 cavurnes pour un montant HT de 1 125.00 € soit 1 350.00 € TTC
- 4 dalles en granit de Dielette pour un montant HT de 988.00 €, soit 1 185.60€ TTC

Après délibération, le Conseil Municipal, retient les propositions établies par la marbrerie Giovannon-Dalmont d'un montant total HT de 2 113.00 €, soit 2 535.60 € TTC.

Cette dépense sera imputée en section d'investissement, à l'article 2116 du BP 2022.

Voix pour : 15
Voix contre : 0
Abstentions : 0

210222-12

Convention de partenariat avec la fondation du Patrimoine

Une convention de partenariat avec la fondation du Patrimoine portant sur le lancement d'une campagne de mobilisation de mécénat populaire est présentée à l'assemblée.

Cette opération a pour objectif de recueillir des fonds dans le but de restaurer la toiture de l'église Saint Barthélemy.

La convention définit les modalités pratiques de cette collaboration.

Après délibération, le Conseil Municipal, valide cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Voix pour : 15

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Le montant des travaux de rénovation de l'église s'élève à 67 502.82 €. Ils font l'objet d'un subventionnement de l'état (DSIL) à hauteur de 33 558 €.

Une subvention du département, fixée à 35% du montant des travaux sera également attribuée et son montant se verra majoré en raison du partenariat de la commune avec la Fondation du Patrimoine pour le lancement de la souscription publique.

VOIRIE

210222-13

Devis GEODIS : établissement d'un relevé topographie sur la Longue Chasse

Afin de créer un cheminement piétons à la Longue Chasse, l'établissement d'un plan topographique est nécessaire.

Pour ce faire, un devis de Géodis géomètres, d'un montant de 2 885 € HT, soit 3 462 € TTC est présenté à l'assemblée.

Après délibération, le Conseil Municipal, valide cette proposition sous réserve de l'accord du département pour participer au chantier.

La dépense sera imputée en section d'investissement, à l'article 231 du BP 2022.

Voix pour : 15

Voix contre : 0

Abstentions : 0

19h55 DEPART DE M. ERIC RULIER

DEFENSE INCENDIE

210222-14

Devis Abeko : achat de bâches à incendie

Dans le cadre du plan de défense incendie validé par le Conseil Municipal en 2021, un devis de l'entreprise Abeko est présenté à l'assemblée. Il porte sur la fourniture de deux citernes incendie et du matériel nécessaire à leur installation, pour un montant total HT de 4 177.50 €, soit 5 013.00 € TTC.

Ces citernes seront ainsi implantées :

- l'une de 60m³, à la Haute Cosnière
- la seconde de 120m³, au « carrefour Picot »

Après délibération, le Conseil Municipal, valide cette proposition.

La dépense sera imputée en section d'investissement, à l'article 231 du BP 2022.

Voix pour : 15
Voix contre : 0
Abstentions : 0

PLATEAU MULTISPORTS « CITY »

210222-15

Mission de maîtrise d'œuvre

Afin d'assurer la mission de maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement d'une zone sportive en accès libre (city), sur la parcelle A246, monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, une proposition d'honoraires de Monsieur Stéphane WATRIN, architecte.

Contenu et phasage de la mission :

- Elaboration d'un avant-projet sur la base des équipements envisagé :
 - o esquisses d'aménagement,
 - o avant projet,
 - o deux réunions de travail.
→ total des honoraires 1 240.00€ HT soit 1488.00€ TTC
- Autorisations administratives :
 - o élaboration du permis d'aménager, comprenant toilettes sèches,
 - o notice d'accessibilité,
 - o PMR et pompiers)
→ Total des honoraires 715.00€ HT soit 858.00€ TTC
- Projet/consultation des entreprises :
 - o mise au point du projet définitif – Elaboration du DCE
 - o rédaction du CCTP, CCAP, plans avec détails,
 - o consultation des entreprises en procédure adaptée
 - o analyse des offres, aide au choix des entreprises, mise au point des marchés
→ Total des honoraires 2 385.00€ HT soit 2 862.00€ TTC
- Direction des travaux :
 - o direction des travaux ; gestion de la réception des travaux – DOE
 - o visa des plans d'entreprises, réunions de chantier
 - o visa des situations des entreprises – fin de chantier et pièces du DOE
→ Total des honoraires 4.35% HT du montant HT des travaux
Soit sur la base de 210 000€ HT, la somme de 9 135,00€ HT

Après délibération, le Conseil Municipal valide cette proposition.

La dépense sera imputée en section d'investissement, à l'article 231 du BP 2022.

Voix pour : 14
Voix contre : 0
Abstentions : 0

URBANISME

Enquête publique : modification n°1 du plan local d'urbanisme (PLU)

L'enquête publique portant sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune est en cours et ce, jusqu'au 10 mars 2022 inclus. Quatre permanences d'un commissaire enquêteur sont prévues, trois à la Mairie et une dans les locaux de la Communauté d'Agglomération du Cotentin. Il est également possible de déposer des observations sur le registre d'enquête publique, aux heures d'ouverture de la Mairie.

La caractéristique principale de la modification du PLU porte sur le passage de la zone 2AU en un secteur 1AUb, destiné à l'habitat, pour une surface de 2,3 ha. Cette zone accueillera un nouveau quartier en confortement du bourg, d'environ 35 logements.

QUESTIONS DIVERSES

-

Séance levée à 20h22